



Commune de  
St GERMAIN DE PRINÇAY  
(Vendée)

# « LE PETIT ÉCHO »

MAI 2015

## COMPTE-RENDU DES SÉANCES MUNICIPALES

### DÉCISIONS DU 12 JANVIER 2015

#### ✓ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES, PROGRAMME 2015 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale dans la rue des Borderies, rue de la Charronnerie et le long de la place de la mairie.

Le coût du projet estimé par le bureau d'étude est de 132 131 € HT dont 46 530 € pour les eaux usées et 85 601 € pour les eaux pluviales. Ces dépenses seront imputées aux budgets correspondants : pour le réseau eaux usées sur le budget assainissement et pour le réseau eaux pluviales, sur le budget communal.



Une demande de subvention est faite auprès de l'Agence de l'eau.

#### ✓ CONTRAT D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) AVEC LA SPL (SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE), POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

La commune a sollicité la SPL, partenaire de Vendée Expansion pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La SPL devra guider les élus notamment pour établir le cahier des charges pour consulter l'architecte mais aussi celui pour la consultation des entreprises qui réaliseront les travaux. La SPL devra informer les élus des contraintes techniques et réglementaires et devra contrôler à chaque étape du projet que le maître d'œuvre ou les entreprises ne s'éloignent pas des objectifs techniques ou financiers qui leur ont été assignés par la collectivité.

#### ✓ RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE : AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal a ouvert les crédits nécessaires au commencement des études. La somme de 50 000 € sera reprise au chapitre 92 « Réaménagement et extension de la salle polyvalente » en dépenses de la section d'investissement au budget 2015.

#### ✓ CONTRAT CERIG POUR LA MAINTENANCE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ACQUIS EN 2014



Le matériel informatique acquis en 2014 ne sera bientôt plus sous garantie, le Conseil Municipal a décidé de confier à l'entreprise CERIG la maintenance de ce matériel.

#### ✓ CONSTRUCTION DE LA MAISON DE VIE, TRANSFERT DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS

La commune doit acquérir les équipements et espaces communs de la future maison de vie. La commune sera tenue informée des travaux sur les équipements dont elle deviendra propriétaire : voirie, réseaux d'eau, bornes incendies, eaux usées, eaux pluviales, éclairage public et réseaux de télécommunication. Le



#### ✓ SYDEV, CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal a renouvelé le contrat d'entretien de l'éclairage avec le SyDEV pour un montant total en 2015 de 3 572.80 € pour 388 points lumineux.

#### *Questions diverses*

##### **Vœux à la population :**

Les vœux seront l'occasion de présenter les projets portés par la nouvelle équipe, ils seront suivis d'un buffet.

##### **Réunion artisans commerçants :**

Monsieur le Maire explique qu'une réunion avec les artisans commerçants de Saint-Germain-de-Prinçay se tiendra en mairie le 27 janvier afin de recueillir leurs remarques et attentes mais aussi leur permettre de se rencontrer et de créer des liens entre eux.

##### **Goûter CCAS :**

Une centaine de personnes a répondu à cette invitation et s'est retrouvée pour un moment de convivialité autour d'une animation, faite, notamment, par les enfants de l'accueil périscolaire, le mercredi 17 décembre à la salle des fêtes.

##### **Le Relais du Père Noël :**

Cette manifestation à l'initiative de Germ' en fêtes a été une réelle réussite. L'église était complète pour le concert de Gospel et l'ensemble des animations a été très apprécié.

##### **Commissions communales :**

Les commissions vont se réunir rapidement afin de présenter leur projet pour 2015 avec l'objectif d'établir les budgets.

### DÉCISIONS DU 23 FÉVRIER 2015

#### ✓ SUBVENTION À L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET LE CENTRE DE LOISIRS.

L'Association Familles Rurales met en place l'accueil périscolaire et les communes de Saint-Germain-de-Prinçay et de Sigournais lui versent en contrepartie une subvention. La convention approuvée par délibération D67-12 du 20 décembre 2012 fixe les règles de répartition des charges entre les deux communes.

Au vu du budget prévisionnel établi par l'association pour 2015 le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 17 508 € à cette association pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire et le centre de loisirs.



#### ✓ RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal a attribué à l'unanimité les subventions suivantes :

LIBELLÉ	2015
<b>Associations germinois</b>	
Société de Foot de St Germain	1 000.00
Société de Basket de St Germain	2 000.00
Foyer des Jeunes de St Germain	500.00
Amicale Laïque de St Germain	500.00
Le Gardon Germinois	80.00
Société de chasse de St Germain	40.00
Le Palet Germinois	40.00
Société UNC-AFN de St Germain	40.00
Comité des Fêtes Germ'en Fêtes	1 000.00
<b>Associations extérieures</b>	
École Privée Béthanie pour un élève de la commune en CLIS	457.00
École Saint Joseph (5 € x 60 enfants)	305.00
A.D.M.R.	2 068.00
ACTIF Emploi	80.00
Familles Rurales les Herbiers Transport scolaire	180.00
Assistantes Maternelles St Germain-Chantonnay	80.00
Ligue Nationale contre le cancer	120.00
Restos du Coeur	80.00
Croix Rouge Française	40.00
UDAF 85	80.00
<b>TOTAL</b>	<b>8 690.00</b>

#### ✓ SUBVENTION AU C.C.A.S.

Le CCAS présente un déficit reporté de 4 472.88 € pour l'année 2014. Il est nécessaire que la commune attribue une subvention d'équilibre équivalente afin d'assurer l'équilibre financier de ce budget annexe.

D'autre part, l'agent administratif rémunéré sur le budget du CCAS consacre maintenant une partie de son temps de travail au service de la mairie, notamment, pour la communication. La commune doit donc prévoir de prendre à sa charge la partie de la rémunération correspondante soit 13 000 € charges comprises.

Le Conseil Municipal octroie la somme de 17 472.88 € au budget CCAS.

#### ✓ RÉVISION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE

La commune versera à l'OGEC, 457 € par élève habitant à Saint-Germain-de-Prinçay, pour le fonctionnement de l'École Saint Michel.

#### ✓ FOURNITURES SCOLAIRES 2015

Le Conseil Municipal a fixé à 24.50 € par élève des écoles publique et privée quel que soit leur domicile le montant attribué aux écoles pour l'achat des fournitures scolaires.

#### ✓ PARTICIPATION AUX CHARGES FIXES DES STRUCTURES DU RASED

La commune de la Jaudonnière accueille le Réseau d'Aide aux Enfants en difficultés. Chaque commune rattachée participe au frais de fonctionnement à proportion du nombre d'enfants inscrits.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour une participation de 28.50 €

#### ✓ SYDEV : PROPOSITION D'EFFACEMENT DE RÉSEAU RUE DE LA CHARRONNERIE ET RUE DES BORDERIES

Les plans et le devis pour l'effacement des réseaux rue de la Charronnerie et rue des Borderies a été soumis au Conseil Municipal. Le montant estimé à la charge de la commune est de 54 818 €.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, que ces travaux seraient réalisés en relation avec ceux de la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées dans ces mêmes rues. -2-

#### ✓ SYDEV CONVENTION RELATIVE AU REMPLACEMENT DES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE PROGRAMME 2015

En 2015 les dernières lampes à vapeur de mercure seront changées pour une charge totale estimée à 12 803 €, le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité pour la réalisation de la dernière tranche.

#### INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION DE MATIÈRES ORGANIQUES SUR LE TERRITOIRE DE CHANTONNAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a émis un avis favorable à l'installation d'une unité de méthanisation de matières organiques sur le territoire de Chantonay lieudit « Pierre Brune » et au plan d'épandage prévu sur la commune de Saint-Germain-de-Prinçay.

#### *Questions diverses*

##### **Maison de vie :**

Les travaux vont commencer le 9 mars. L'accès au chantier se fera par la rue Louis Marchegay. Un accès chantier sera pris sur les places de parking le long de la salle du Foyer Rural. La commune va créer un espace de stationnement pour remplacer ces places à côté de la cantine municipale.

Un courrier sera distribué aux riverains pour les en informer.

##### **Visite des salles polyvalentes :**

Vendée Expansion a proposé plusieurs visites de salle vendredi 27 février. Y sont conviés les membres du groupe de travail disponibles ce jour-là.

##### **Établissement Public Foncier de la Vendée :**

La commune a signé le 20 décembre 2011 une convention de 4 ans avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée qui a acquis pour le compte de la commune un espace de 5ha68a51ca situé au cœur du bourg. En fin d'année la commune devra décider de prolonger la convention ou d'acquérir ces terrains. Un rendez-vous a été fixé avec Vendée Habitat qui commercialise actuellement la deuxième tranche du lotissement de la Bodinière pour envisager l'avenir.

##### **Projet de territoire :**

Une réunion a été organisée le 11 février à l'initiative de la Communauté de Communes afin de présenter à l'ensemble des élus, les résultats du travail des bureaux CALIA Conseil dont la mission est d'aider à la mise en place d'un projet de territoire et d'un pacte financier et fiscal au niveau communautaire. A partir de ce diagnostic, les membres du Conseil Municipal sont invités à faire des propositions de perspectives et d'objectifs pour ce nouveau mandat communautaire.

##### **Éclairage Public :**

La commune souhaite harmoniser les temps de fonctionnement de l'éclairage public. Il est envisagé d'éteindre l'éclairage public de 22H30 à 6H00. Cependant, les vendredis-Samedis-Dimanches l'éclairage autour de la salle sera assuré jusqu'à 2H du matin.

### DÉCISIONS DU 30 MARS 2015

#### ✓ INTÉGRATION DES RÉSULTATS DE L'EX-ASSOCIATION FONCIÈRE DANS LE BUDGET COMMUNAL

La dissolution de l'Association Foncière de Saint-Germain-de-Prinçay a été prononcée conformément aux délibérations de son bureau et des communes concernées par arrêté préfectoral n° 13/DDTM85/661 le 26 novembre 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité a intégré les résultats de l'ex-Association Foncière aux résultats de clôture de la commune :

- ▶ Excédent d'investissement de : 613.88 €
- ▶ Excédent de fonctionnement de : 4 108.28 €

En contrepartie deux bandes de roulement de 425 ml ont été réalisées sur le chemin d'exploitation de la Sauvagère pour une somme de 5 100 € HT.

#### ✓ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Monsieur Dominique PAILLAT 1<sup>er</sup> adjoint a présenté les documents budgétaires et le Conseil Municipal a validé les comptes administratifs des différents budgets 2014 qui s'établissent ainsi :

##### Résultats Budget Commune :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de Clôture 2014	418 322.67 €	- 156 406.96 €

##### Résultats Budget Assainissement :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de Clôture 2014	95 859.07 €	+ 22 985.23 €

##### Résultats Budget la Bodinière :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de Clôture 2014	0 €	- 153 157.34 €

#### ✓ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal a déclaré les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, conformes aux comptes administratifs établis par la commune. Les comptes de gestion sont donc validés.

#### ✓ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter les résultats de la manière suivante :

##### Budget Principal :

Sur l'excédent de fonctionnement de 418 322.67 €, 156 406.96 € seront reportés en section d'investissement après prise en compte des dépenses et recettes d'investissement inscrites en « Reste à réaliser » et 261 915.71 € seront inscrits en section de fonctionnement.

##### Budget Assainissement :

La totalité de l'excédent de fonctionnement de 95 859.07 € est reporté en 2015 en section de fonctionnement puisqu'il n'y a pas de déficit d'investissement.

##### Budget Lotissement La Bodinière :

L'excédent de fonctionnement est nul en 2014. Le déficit d'investissement dû à la réalisation de la voirie définitive sera reporté en totalité en 2015.

#### ✓ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNALE 2015

Compte tenu de la baisse des dotations de l'État et des projets d'investissement de la commune, une augmentation de 0.8 % de l'imposition a été votée à l'unanimité sur la taxe d'habitation et celle du foncier bâti.

#### ✓ VOTE DU BUDGET 2015

Le Conseil Municipal a voté les budgets élaborés sur la base du travail des commissions. Les équilibres budgétaires sont les suivants :

##### BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement 1 317 713 €  
Investissement 649 411 €



##### BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement 149 387 €  
Investissement 193 272 €

##### BUDGET LOTISSEMENT DE LA BODINIÈRE

Fonctionnement 60 610 €  
Investissement 160 162 €

#### ✓ PROVISIONS POUR RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE MONTANT 2015

La commune a provisionné la somme de 160 000 € en 2014 en prévision des travaux à réaliser dans la salle polyvalente. Le Conseil Municipal a donné son accord pour réaliser une provision supplémentaire de 80 000 € en 2015.

#### ✓ BUDGET ASSAINISSEMENT MODIFICATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Depuis de nombreuses années l'ensemble des biens est amorti sur 50 ans sur le budget assainissement cette durée paraît excessive. Les réseaux nécessitent souvent une remise en état avant cette échéance aussi le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à des amortissements sur 30 ans des réseaux d'assainissement dans les années à venir.

#### ✓ ÉCOLE PUBLIQUE, VOYAGE SCOLAIRE DE FIN D'ANNÉE ET PARTICIPATION AU RÉSEAU DES QUATRE ÉCOLES

Le Conseil Municipal a donné son accord pour une participation de 200 € à part égale avec l'Amicale Laïque pour le voyage de fin d'année de l'école publique. 200 € sont également alloués pour le fonctionnement du réseau des 4 écoles, chaque commune adhérente verse le même montant.

#### ✓ ÉCO PASS RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF

Le Conseil Municipal a décidé de prévoir 4 Eco Pass. Cette aide forfaitaire de 3 000 € au total est attribuée à part égale par la commune et par le Conseil Général de Vendée. Une prime complémentaire de 1 500 € est versée par le Conseil Général aux ménages en accession directe à la propriété d'un logement neuf sur une parcelle inférieure ou égale à 500 m<sup>2</sup>.

## ✓ CESSION D'UN DÉLAISSÉ COMMUNAL AUX FOURNILS

Une famille des Fournils, a souhaité acquérir une partie du chemin rural qui dessert les parcelles lui appartenant ainsi qu'une portion du chemin qui se trouve juste devant la maison ancienne, inhabitée.

Un courrier a été adressé aux riverains et un bornage a été réalisé le 17 février en présence de ceux qui le souhaitaient.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité de céder ce délaissé, cadastré B633, à 0.35 € le m<sup>2</sup>.

## *Questions diverses*

### **Travaux sur la commune :**

Plusieurs chantiers sont en cours actuellement. Les ouvertures de la mairie ont été remplacées, les travaux de couverture devraient suivre. La toiture de l'agence postale et celle du local commercial sont en cours de rénovation.



### **Stand St-Germain au Championnat de France de course Cycliste :**

La commune sera présente aux côtés d'artisans et commerçants qui en ont exprimé le souhait parmi les exposants lors du Championnat de France Cycliste en juin 2015.

Une animation pourrait avoir lieu pendant la course sur la place de la mairie. Germ en Fêtes sera sollicité et pourrait participer à l'animation.

### **Course de caisses à savon :**

L'association Bamboche envisage d'organiser une course de « Caissons à Savon » le dimanche 13 septembre 2015 dans le lotissement de la Bodinière. Cette initiative est soutenue par la commune qui mettra tout en œuvre pour que cette journée soit une réussite.

### **Label Villes et Villages Fleuris :**

La commune va concourir pour l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur au niveau régional « Villes et Villages Fleuris ». Tous les Germinoises et Germinoises qui souhaitent s'associer activement à ce projet en participant à l'entretien des espaces verts de la commune en soutien à l'équipe des agents communaux seront les bienvenus. Un courrier va être distribué dans ce sens aux habitants.

### **Chemin à vocation agricole :**

La commission des affaires rurales se réunira le 9 avril afin de faire un point sur les réalisations 2014, proposer le montant de la taxe de voirie 2015 et établir le programme des travaux pour l'année en cours.

## DÉCISIONS DU 4 MAI 2015

### ✓ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offre, l'entreprise ALAIN TP, la mieux disante a été retenue pour réaliser les travaux d'assainissement dans la rue des Borderies et rue de la Charronnerie. Les travaux devraient commencer à la mi-juin et seront faits en même temps.

### ✓ RESTAURANT SCOLAIRE, CHOIX DE L'ENTREPRISE PRESTATAIRE

L'entreprise Restoria livre les repas au restaurant scolaire depuis novembre 2012. En février 2013, un contrat a été signé pour la période du 11 février 2013 au 5 juillet 2013.

Ce contrat arrivant à son terme, un nouveau cahier des charges a été établi par la commission restaurant scolaire et le Conseil Municipal a donné son accord pour la mise en concurrence.

### ✓ OPÉRATION BOL DE RIZ

Le 3 avril, il a été proposé aux enfants de l'école Saint Michel de participer à une opération « Bol de Riz ». Cette action consiste à servir, avec l'accord des parents, un bol de riz aux enfants déjeunant au restaurant scolaire au même prix qu'un repas habituel. La différence entre le prix facturé par Restoria à la commune et celui facturé aux familles, sera reversée au bénéfice du partenariat avec Mahajanga sur l'île de Madagascar. 94 enfants et 7 adultes ont participé, l'opération a permis de recueillir un total de 265.64 €.



### ✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, AJOUT DE LA COMPÉTENCE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME ET INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL ET CONVENTION PARTICULIÈRE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Jusqu'à présent les demandes d'autorisation d'urbanisme étaient instruites par la DDTM après une première analyse en mairie. Les services de l'état préparaient notamment tous les arrêtés que le Maire signait ensuite.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 les communes qui possèdent un PLU, PLUI ou POS deviennent compétentes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Cependant, il n'est pas possible, pour une commune de petite taille d'employer un agent spécialisé en urbanisme. Beaucoup de communautés de communes ont donc pris la compétence pour l'instruction des demandes en matière d'urbanisme. C'est le cas pour le pays de Chantonay qui a décidé lors de sa séance du 25 mars de prendre la compétence : « Habilitation à instruire les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme pour le maire des communes membres qui le souhaitent ».

Aucune contrepartie financière ne sera demandée aux communes même si deux personnes ont été recrutées. La convention précise les fonctions de la commune et celles du service instructeur. Il est proposé de garder la même répartition des tâches que lorsque la DDTM était le service instructeur. **Les dossiers d'urbanisme, permis, déclaration préalable, certificat d'urbanisme seront toujours à déposer en mairie.**



### ✓ SUBVENTION AU GDON DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES CORVIDÉS

100 € ont été alloués au GDON pour l'achat de leurres (appelants) ou de cages pour la capture des corvidés.

### ✓ SPANC, PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

Le Conseil Municipal a validé le rapport du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour 2014.

## *Questions diverses*

### **Aménagement du centre bourg :**

Le marché devrait être mis en ligne durant le mois de juin pour un début des travaux en septembre. Une

### **Réhabilitation de la salle polyvalente :**

La SPL travaille actuellement à l'établissement du cahier des charges pour la consultation des architectes. Pour cela, il convient de cibler les besoins et chiffrer le projet. Des contacts sont en cours auprès de différents organismes pour obtenir des aides.

### **Accessibilité des bâtiments :**

Un bureau d'étude a été retenu par la Communauté de communes pour l'étude sur l'accessibilité des bâtiments. Celui-ci va établir un planning de mise en accessibilité qui sera transmis aux services de l'Etat avant fin septembre 2015.

### **Maisons fleuries :**

Le thème retenu cette année est « Minéraux et végétaux » la commission parcourra la commune afin de repérer les jardins en harmonie avec ce thème.

### **Label Villes et Villages Fleuris :**

Neuf personnes se sont proposées pour aider à entretenir les espaces verts situés sur le parcours qui a été sélectionné pour la visite du jury. Une rencontre est prévue en mairie mardi 5 mai entre ces bénévoles et les agents communaux.

Les consignes et le parcours mis en place en accord avec le CAUE seront présentés à cette occasion.

### **Stand St-Germain au Championnat de France de course Cycliste :**

Une réunion est prévue avec les artisans commerçants qui participent au stand. Plusieurs conseillers s'interrogent sur le circuit et surtout sur les horaires pendant lesquels la route principale sera bloquée. Il faudrait prévoir une information dans le bulletin.

### **Demande de subvention exceptionnelle :**

ASSG, a adressé une demande de subvention exceptionnelle pour participation au déplacement des jeunes aux rencontres Foot Océane. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité donné suite dans la mesure où une subvention est déjà accordée au club en début d'année pour l'ensemble de ses activités.

### **Commission des Affaires Rurales :**

Elle s'est réunie le 9 avril pour faire le bilan de l'année 2014 et programmer les travaux 2015. Aucune augmentation de la taxe voirie n'est envisagée. Par conséquent, le montant des travaux à réaliser sera sensiblement identique à l'année

## **ACTUALITÉS GERMINOISES**

### **Championnat de France Cycliste**

#### **Un évènement à St Germain**

Du jeudi 25 juin au dimanche 28 juin vont se dérouler à Chantonay les Championnats de France cycliste professionnel. Voici le programme :

- ✓ Judi 25 juin en matinée  
*Course Contre la Montre individuel Dames*
- ✓ Judi 25 juin après-midi  
*Course Contre la Montre individuel Hommes*
- ✓ Samedi 27 juin en matinée  
*Course en ligne amateur*

- ✓ Samedi 27 juin après-midi  
*Course en ligne Dames*

- ✓ Dimanche 28 juin après-midi  
*Course en ligne Hommes*



La « course Contre la Montre individuel hommes » du jeudi 25 juin après-midi traversera le bourg de St Germain. La rue Louis Marchegay sera donc neutralisée de 13h30 à 18h00. Cependant, tout est organisé pour gêner le moins possible les habitants. Vous pourrez trouver les circuits à partir de début juin sur le blog :

#### **championnatsfrancecyclisme2015.ville-chantonay.fr**

Pour fêter cet événement exceptionnel, la commune envisage avec Germ'en fêtes d'organiser quelques animations en fin d'après-midi ce jeudi 25 juin.

D'autre part, à l'occasion de ces 4 jours cyclistes, « un village partenaires » est installé près de la salle Antonia à Chantonay. Avec des artisans et commerçants de Saint Germain la commune a réservé un stand où nous aurons le plaisir de vous accueillir.

## **Maison de vie**

Comme vous le savez, les travaux de construction pour la future Maison de Vie « le Tail fleuri », située derrière le restaurant scolaire, ont débuté en mars.

L'accès au chantier se fait par la rue principale Louis Marchegay. A cet effet, pour compenser les difficultés de stationnement, la commune a récemment aménagé un parking complémentaire à l'arrière de la salle polyvalente. Ce nouveau parking est ouvert à tous pour toutes les activités des différentes salles.



Le vendredi 24 avril après-midi a eu lieu la pose officielle de la « 1ère pierre » en présence des personnalités suivantes :

- Mr Pierre Berthomé, Président de Vendée Habitat
- Mme Sylviane Bulteau, Députée de la Vendée
- Mme Isabelle Moinet, Conseillère départementale du canton de Chantonay
- Mr Jean-Jacques Delaye, Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonay
- Mrs les maires des communes avoisinantes
- Mme Chantal Rapin, directrice du CIAS.

La durée des travaux sera d'environ 15 mois pour une ouverture prévisionnelle le 1er juin 2016.

L'inscription pour la maison de vie se fait à la Communauté de Communes du Pays de Chantonay. Le C.C.A.S. de Saint Germain peut néanmoins remettre un dossier d'inscription aux

## Extension - Rénovation de la salle polyvalente

Dans le cadre du projet d'extension – rénovation de la salle polyvalente, la commune a signé au début de l'année 2015 une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Vendée Expansion, organisme départemental de services aux collectivités.

Ce projet consiste en une extension de la salle de sport, modification et extension des vestiaires, création d'un espace accueil, bar, vestiaires, rangement....

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis le début de l'année et des visites extérieures de salles ont été organisées afin de déterminer précisément les besoins et la faisabilité.

Un pré-programme de travaux à réaliser vient d'être élaboré. Celui-ci va être peaufiné avant d'être validé. Un concours d'architecte sera ensuite lancé.

Il s'agit d'un projet important qui concerne toutes les associations et d'une manière générale toute la population. A cet effet, le moment venu, une réunion publique sera organisée afin de présenter le projet.

## Le paysage de votre commune

### **Concours obtention de la 1ère fleur**

Suite à l'obtention du 2ème prix départemental du fleurissement et de l'aménagement paysager, la commune de Saint Germain va concourir pour obtenir une 1ère fleur.

Dans ce but, un jury régional visitera la commune début juillet 2015.

En ce début d'année, nous avons reçu des membres du CAUE Vendée pour nous conseiller dans la rédaction du dossier de présentation, dans le parcours à faire découvrir et dans les aménagements à passer en priorité.

Par ailleurs, suite à notre appel, nous remercions vivement les 9 personnes qui se sont manifestées pour nous aider dans cette préparation. Une première réunion a eu lieu avec ces personnes, la commission urbanisme et les employés communaux pour définir le type d'aide à mettre en place. Si vous êtes intéressés pour faire partie de ce groupe il n'est pas trop tard.

Nous encourageons également tous les Germinois à embellir et à entretenir au mieux leurs espaces car l'obtention de cette 1ère fleur est un véritable défi pour l'ensemble de la commune. Merci donc pour votre collaboration.



### **Concours des maisons fleuries**

La commune de Saint Germain organise, comme tous les ans, le concours communal des maisons fleuries. L'occasion est une nouvelle fois donnée à tous les Germinois d'être récompensés pour leur créativité.

Cette année, le thème du concours portera sur « *les minéraux et les végétaux* ».

Alors, vite à vos pelles, râteaux, arrosoirs ... avant le passage des membres du jury de la commission Tourisme et Culture.

## Site internet de la Commune

Bientôt un nouveau site internet pour st germain. Tout nouveau, tout beau, le site internet de st germain va faire peau neuve à la rentrée. De l'activité pour la commission communication qui travaille dessus depuis plusieurs mois guidée par Web créatif, le prestataire retenu pour mettre en place la nouvelle formule. Un nouveau site pour évoluer et s'adapter aux nouveaux supports comme les smartphones et les tablettes. En attendant, les informations restent accessibles, seules les mises à jours sont plus complexes, voir impossibles, parfois.

## Actualités du C.C.A.S.

✓ Le C.C.A.S. vous rappelle qu'il est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation vers les services compétents. Il peut vous aider dans le montage de dossier d'aide sociale, dossier MDPH ...

✓ Le C.C.A.S. gère également des locatifs sur les sites des foyers-soleil « Les Boutons d'Or » et « Les Cœurs Vendéens ». Toute personne intéressée parla location d'un studio est invitée à se renseigner au secrétariat du C.C.A.S.

✓ Le C.C.A.S. est aussi présent lorsqu'il s'agit de moments de convivialité, c'est ainsi qu'il a organisé le 17 février dernier un après-midi « Mardi-Gras » avec les résidents des foyers-soleil. Un temps d'échange sur fond de petit questionnaire leur a permis de s'exprimer sur le fonctionnement des foyers-soleil puis élus et résidents ont partagé « les traditions sucrées ».

✓ Enfin, il vous est conseillé de lire avec attention le communiqué du Maire relatif au recensement des personnes vulnérables pour le Plan Communal de Sauvegarde (joint au présent Écho).

Contact **CCAS St Germain de Prinçay** :

## 13 septembre : Le Lâcher de Caisses

Bamboche et Germ'en Fêtes s'unissent pour organiser une course de caisses à savon : le Lâcher de Caisses. La manifestation aura lieu **le 13 septembre**.



Une caisse à savon ne possède pas de moteur, elle se déplace par la seule force de la gravité. Elle est composée de bois ou de métal, de roues, d'un volant et de freins. Il peut y avoir une ou deux personnes dans le véhicule.

Unique dans le canton, cette manifestation a pour objectif premier de faire de cet événement une compétition conviviale et populaire.

Inscription jusqu'au 26 juin 2015.

Contact et info : bamboche@hotmail.fr ou sur facebook à bamboche.saintgermain

## Usage du feu

L'arrêté 12 SIDPC-DDTM 627 du 26 novembre 2012 rappelle les règles en matière d'utilisation du feu.

Il est consultable dans sa totalité sur le site : [Vendee.gouv.fr](http://Vendee.gouv.fr) en suivant les rubriques suivantes :

- « Politiques Publiques »
- « Sécurité Publique, civile et routière »
- « Sécurité civile »
- « Emploi du feu »



Cet arrêté rappelle notamment :

« que le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produits par les ménages ou par des collectivités territoriales est **interdit**. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage »

Il est interdit en toute période d'incinérer ou de procéder à l'écobuage des résidus de récoltes ou de jachères et de brûler des végétaux sur pied.

## Halte aux nuisances



« Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme de jour comme de nuit, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une chose ou d'un animal dont elle a la responsabilité » (extrait arrêté préfectoral de la Vendée juin 2013)

Nous comptons sur le civisme de chacun pour entretenir des relations de bon voisinage en veillant à ce que ne deviennent pas insupportables :

- ⇒ les aboiements de chien
- ⇒ la musique, la radio, la télévision
- ⇒ les activités de bricolage et de jardinage

Un petit rappel concernant notamment **les travaux de bricolage et de jardinage** (utilisation de bétonnières, perceuses, ponceuses, tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, taille-haies, etc ...).

Ils sont autorisés aux **horaires suivants** :

- ⇒ **du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h30**
- ⇒ **le samedi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00**
- ⇒ **le dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00**

## Transport solidaire

L'association « transport solidaire » débute sa 3ème année. Dans chaque commune du canton existe un service de transport basé sur le bénévolat. Les personnes ne pouvant momentanément ou durablement conduire, ou ne disposant pas de moyens de locomotion, essentiellement des personnes âgées, peuvent faire appel à cette association afin de se déplacer ponctuellement pour certaines nécessités de la vie courante (démarches administratives, commerces de proximité, visites médicales...)

Cette association n'est en aucun cas concurrentielle avec les services existants (taxis, ambulances en particulier).

Pour tous renseignements, les personnes intéressées peuvent s'adresser au CCAS de St Germain.

Afin de bénéficier de ce service, les personnes doivent s'acquitter d'une cotisation à l'association, de 3 euros par année civile. Un dédommagement des frais kilométriques du bénévole est demandé au bénéficiaire à hauteur de :

- 3 € aller-retour jusqu'à 8 km
- coût kilométrique supplémentaire : 0.40 €

Si des chauffeurs bénévoles désirent entrer dans l'association, ils doivent contacter le référent.

Le chauffeur étant un bénévole, il est entièrement libre

## Lutte contre le frelon asiatique

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques. Elle finance en totalité l'intervention, à condition qu'elle ait été validée, par elle, et commandée à une entreprise, par elle. Contacter la communauté de Communes du Pays de Chantonnay au **02-51-94-40-23**.



## DU NOUVEAU ! chez nos artisans-commerçants

- NG Coiffure est devenue **TIFF Coiffure mixte**  
Tél. **02-51-40-42-22**



- **C' P.G Giovanni PARAGE**  
Carrelage-faïence-mosaïque / Chape traditionnelle  
Tél. **06-25-09-35-13 / 02-51-43-79-76**



- **Baptiste ROTURIER** prend la suite de Denis CARDINAUD  
Plâtrerie-carrelage-Faïence  
Tél. **06-18-17-59-25**

- **Créa' SM Émilien RENAUD**  
Agencement intérieur / cuisine-salle de bains-dressing  
Tél. **06-77-11-04-26 / 02-51-05-47-21**



- **IPV L'Informatique Pour Vous Didier MENANTEAU**  
Maintenance et nettoyage PC / récupération des données  
Tél. **02-51-40-40-03**





# MAIRIE INFOS PRATIQUES

## • Horaires de LA MAIRIE et du CCAS

Lundi *	9h00	12h30	14h00	17h30
Mardi	9h00	12h30		
Mercredi	9h00	12h30	14h00	17h30
Jeudi	9h00	12h30		
Vendredi	9h00	12h30	14h00	17h30
Samedi	9h00	12h00		

02 51 40 43 82

\* En raison des congés d'été, la Mairie sera exceptionnellement fermée le lundi, toute la journée, du 20 juillet au 24 août 2015 inclus.

## INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

02 51 40 42 65

✓ Vendredi 26 Juin 2015  
de 16h00 à 18h00



✓ Samedi 27 Juin 2015  
de 10h00 à 12h00

## INSCRIPTION DE VOS ENFANTS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DE SAINT GERMAIN DE PRINCAY

École publique maternelle Tél. 02-51-40-45-98

École privée St Michel Tél. 02-51-40-40-83



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

09 72 38 65 88



**Nouveauté !  
Prêt de magazines**

Fin mai, début juin, la bibliothèque de St Germain va mettre à votre disposition 5 périodiques destinés à tous les publics :

- Mon Jardin Ma Maison
- Sciences & Vie découvertes
- Notre Temps
- Picoti
- Winnie

Ces magazines seront consultables sur place. Possibilité d'emprunter uniquement un numéro du ou des mois précédents.

### Empruntez des DVD !



Le réseau des bibliothèques du Pays de Chantonnay vous propose désormais un DVD par carte pour une durée d'une semaine en plus de vos emprunts habituels.

Consultez la liste des DVD grâce au catalogue mis à votre disposition dans chaque bibliothèque et sur le site internet du réseau puis réservez-le depuis votre bibliothèque pour qu'il soit acheminé.



Animation Éclats de livres  
du 14 avril 2015

**Bibliothèque ouverte :  
mercredi et samedi  
de 10h00 à 12h00**

## • Horaires de L'AGENCE POSTALE



02 51 40 43 80

✓ **du lundi au vendredi :**  
**13h45 à 16h45**  
(Départ courrier : 15h30)

✓ **le samedi :**  
**10h00 à 12h00**  
(Départ courrier : 12h00)

A compter du 1er juin prochain, en complément de la distribution faite par la Communauté de Communes, la Mairie pourra également vous remettre des **rouleaux de sacs jaunes pour les déchets**



## A vos agendas !

- Les 23 et 24 Mai Tournoi de FOOT à Sigournais
- Le 23 Mai Fête anniversaire - CLUB BASKET
- Le 7 Juin Soirée dansante - CLUB RETRAITÉS
- Les 13 et 14 Juin Gala de danse - FAMILLES RURALES au Boupère
- Le 19 Juin Fête de la Musique - GERM'EN FÊTES
- Le 25 Juin Championnat de France Cycliste
- Le 27 Juin Fête de fin d'année - ÉCOLE PUBLIQUE
- Le 27 Juin Kermesse - ÉCOLE PRIVÉE
- Le 7 Juillet Balade semi-nocturne - OFFICE DE TOURISME  
Départ à 20h00 devant la salle de sport de St Germain
- Le 13 Juillet Feu d'artifice à l'étang communal - GERM'EN FÊTES
- Le 19 Juillet Marché de producteurs de Pays à SIGOURNAIS  
- OFFICE DE TOURISME
- Le 13 Septembre Course de caisses à savon - BAMBOCHE & GERM'EN FÊTES
- Le 29 Septembre Spectacle Entracte d'Automne - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE CHANTONNAY
- Le 16 Octobre Concours de Belote - CLUB RETRAITÉS
- Le 14 Novembre Poule au pot - BASKET





Commune de  
St GERMAIN DE PRINÇAY  
(Vendée)

# Recensement des personnes vulnérables pour le Plan communal de Sauvegarde

## COMMUNIQUÉ

### Mairie de Saint-Germain-de-Prinçay

La Commune de Saint-Germain-de-Prinçay a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde, outil de gestion de crise en cas de risques exceptionnels : climatiques, technologiques ou sanitaires. Afin d'être complet, ce plan doit s'enrichir de la liste des personnes vulnérables de la commune qui pourraient rencontrer des difficultés pour recevoir un message d'alerte, se mettre en sécurité, évacuer...

A titre préventif et dans l'objectif d'une intervention la mieux adaptée, Monsieur le Maire souhaite recenser les personnes suivantes :

- personnes à mobilité réduite (en fauteuil roulant, à canne...)
- personnes malentendantes
- personnes malvoyantes ou non-voyantes
- personnes sous surveillance médicale ou bénéficiaires de soins réguliers
- personnes isolées

Si vous êtes dans ces situations, vous pouvez réclamer en mairie, le formulaire d'inscription à renseigner et à rapporter sous pli cacheté au plus tard le 20 juin prochain. A réception de cette fiche de renseignements, vous figurerez sur la liste des personnes dites « sensibles » qui seront systématiquement et prioritairement contactées en cas d'alerte.

Les personnes concernées peuvent être inscrites à leur demande ou à la demande d'un proche. La collecte des données repose sur une démarche volontaire, elle n'est en aucun cas obligatoire, mais conseillée. L'inscription est strictement confidentielle, elle n'est pas définitive et peut être annulée à tout moment.

Nous vous remercions pour votre attention.

Renseignements en Mairie auprès du C.C.A.S ou par téléphone au **02 51 40 44 45**.